



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Paiement

La réservation est confirmée à réception d'un versement de réservation représentant 50 % du montant total du séjour. Le solde doit être réglé au plus tard quatorze (14) jours avant le début du séjour. À défaut de paiement du solde dans ce délai, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réservation et de réattribuer la place.

2. Annulation et Report de Séjour

Lorsqu'un cavalier réserve un séjour, une place lui est spécifiquement attribuée. Cette réservation permet à l'organisateur de gérer les chevaux, l'hébergement, le personnel et l'ensemble de la logistique nécessaire au bon déroulement du séjour. Le nombre de places étant limité, une annulation peut empêcher l'organisateur de proposer cette place à un autre participant et entraîner une perte financière.

Les sommes versées au titre de la réservation d'un séjour ne sont pas remboursables. Toutefois, lorsqu'un participant est empêché de participer au séjour en raison d'une maladie, d'une blessure, d'une hospitalisation, d'un événement familial grave ou d'une obligation professionnelle imprévue concernant le participant ou son représentant légal, et sous réserve d'un justificatif, il peut demander le report de son séjour.

Avoir de Report de Séjour

- Crédit sur un futur séjour EquiEnglish.
- Validité de douze (12) mois.
- Sous réserve des disponibilités.
- Différence de prix payable si le nouveau séjour est plus cher.
- Aucun remboursement si le nouveau séjour est moins cher.
- Transférable à un frère, une sœur ou un autre participant avec accord préalable.
- Un seul report par réservation.

Annulation par l'organisateur

Si l'organisateur annule un séjour avant son commencement, le client pourra choisir entre le remboursement intégral des sommes versées ou le report du séjour à une autre date. Cette disposition ne s'applique pas en cas de force majeure.

Les cavaliers arrivant en retard ne pourront prétendre ni au rattrapage des activités manquées ni à une réduction du prix du séjour.



EquiEnglish – Écuries de Primery

SIRET 824701718 | 06 31 44 44 66 | WhatsApp +44 7843 603112

contact86edp@gmail.com | www.equienglish.com

3. Image des Personnes

Les participants autorisent l'utilisation de leur image à des fins d'information, communication et promotion sauf opposition écrite préalable.

4. Licence FFE

Une licence FFE valide est obligatoire pour participer aux activités équestres.

5. Vol, Perte ou Dégradation de Matériel

Les participants demeurent responsables de leurs effets personnels et des dommages causés aux installations, équipements, chevaux ou tiers.

6. Règlement Intérieur

Tout manquement grave au règlement intérieur peut entraîner l'exclusion du séjour sans remboursement.

7. Litige – Médiation de la Consommation

En cas de litige, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable. À défaut :

La Société Médiation Professionnelle
Alteritae
5 rue Salvaing
12000 Rodez – France

8. Assurance

L'organisateur recommande vivement à chaque client de souscrire une assurance adaptée couvrant l'annulation, la maladie, les accidents ainsi que tout événement imprévu pouvant empêcher la participation au séjour. Une assurance responsabilité civile et dommages est également recommandée. À défaut, les frais et responsabilités restent à la charge exclusive du client.

Signature : _____ Date : _____



EquiEnglish – Écuries de Primery

SIRET 824701718 | 06 31 44 44 66 | WhatsApp +44 7843 603112
contact86edp@gmail.com | www.equienglish.com